

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2013 A 8 HEURES

### DOSSIER DE CONVOCATION

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira le **1<sup>er</sup> mars prochain à 8h00** au **MUSÉE GRÉVIN**, situé 10, boulevard Montmartre – 75009 PARIS.

Si vous ne pouviez toutefois être présent, nous vous serions reconnaissants néanmoins de prendre part à cette Assemblée, en votant par correspondance, en donnant pouvoir à un tiers, ou encore au Président de l'Assemblée générale.

Dans tous les cas, nous vous invitons à utiliser le formulaire de vote joint à ce document, en suivant la procédure décrite ci-après.

L'Assemblée générale est réunie pour statuer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions décrits dans le présent document, lequel contient par ailleurs toutes les informations requises par l'article R. 225-81 du Code de commerce.

Aussi, vous pouvez obtenir des informations complémentaires en consultant notre site Internet [www.grevin.com](http://www.grevin.com), sur lequel sont mis en ligne l'essentiel des documents que nous tenons à votre disposition.

Par ailleurs, et si vous le souhaitez, vous pouvez demander à ce que nous vous adressions, à nos frais, les documents visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce : nous vous invitons dans ce cas à compléter et à adresser à notre centralisateur, Caceis Corporate Trust, le formulaire joint à cet effet.

Nous vous remercions par avance de votre participation le 1<sup>er</sup> mars prochain.

**Le Conseil d'administration**

## SOMMAIRE

- Guide de participation à l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> mars 2013 p 3
- Ordre du jour p 6
- Présentation des résolutions p 7
- Texte des projets de résolutions p 8
- Exposé sommaire de la situation de la Société pendant l'exercice 2011/2012 p 10
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices p 16

## GUIDE DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Comment participer à l'Assemblée générale ?

Pour pouvoir participer à l'Assemblée (y assister personnellement ou vous y faire représenter), vous devrez justifier de votre qualité d'actionnaire en attestant de l'enregistrement comptable de vos titres à votre nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour votre compte si vous êtes domicilié à l'étranger) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris), soit le 26 février 2013 à 0 heure, heure de Paris :

- dans les comptes de titres nominatifs tenus pour MUSÉE GRÉVIN par son mandataire CACEIS Corporate Trust (« CACEIS CT »), ou,
- dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier chez lequel vos titres sont inscrits en compte.

### Si vous souhaitez assister personnellement à cette Assemblée :

Vous devrez vous munir d'une carte d'admission, que vous pourrez obtenir de la manière suivante :

**Pour les actionnaires au nominatif** : en adressant votre demande auprès de CACEIS CT, mandaté par MUSÉE GRÉVIN pour centraliser les services afférents à cette Assemblée, à l'adresse suivante : CACEIS CT - Assemblées générales centralisées - 14 rue Rouget de Lisle - 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09.

**Pour les actionnaires au porteur** : en adressant votre demande à votre intermédiaire financier.

A réception, celui-ci établira une attestation de participation, qu'il joindra à votre demande de carte d'admission. Il adressera ces deux documents à CACEIS CT. Si vous avez des comptes-titres chez plusieurs intermédiaires financiers, il appartiendra à chaque intermédiaire de joindre une attestation de participation pour chacun de ces comptes.

CACEIS CT vous enverra votre carte d'admission par courrier postal ou, si les délais postaux sont trop courts, la tiendra à votre disposition au bureau d'accueil de l'Assemblée générale.

### Si vous ne pouvez assister personnellement à cette Assemblée :

L'actionnaire ne pouvant être présent à l'Assemblée générale peut exprimer son vote soit **(i) par procuration** en se faisant **représenter par une autre personne même non actionnaire**, soit **(ii) en votant par correspondance**, soit enfin **(iii) en donnant pouvoir au Président**, en remplissant le **formulaire unique** prévu à cet effet.

**Pour les actionnaires au nominatif** : ce formulaire vous est adressé par CACEIS CT avec votre convocation. Il est donc joint au présent dossier de convocation.

**Pour les actionnaires au porteur** : vous devez en faire parvenir la demande auprès de CACEIS CT (coordonnées ci-dessus), six jours au moins avant la date de l'Assemblée, c'est-à-dire au plus tard le 22 février 2013. Le formulaire de vote est également téléchargeable sur le site internet de MUSÉE GRÉVIN ([www.grevin.com](http://www.grevin.com)) dans la rubrique consacrée à l'Assemblée générale.

Le formulaire dûment rempli devra être retourné à votre intermédiaire financier, qui établira une **attestation de participation** et adressera ces deux documents à CACEIS CT. Pour prise en compte et traitement, les formulaires devront parvenir à CACEIS CT au plus tard trois jours avant l'Assemblée générale, soit le 26 février 2013.

**(i) vote par procuration :**

Pour voter par procuration, c'est-à-dire donner pouvoir à une personne physique ou morale de son choix pour être représenté à l'Assemblée générale dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 I du Code de Commerce, les actionnaires sont invités à **cocher la case « Je donne pouvoir à »** et à indiquer les nom, prénom et adresse complète de leur mandataire dans le cadre prévu à cet effet. Ils devront également fournir leur nom, prénom et adresse complète dans le cadre prévu à cet effet si le formulaire de vote n'est pas pré-rempli, puis signer et dater celui-ci. Il conviendra de joindre au formulaire une photocopie d'une pièce d'identité du mandataire à son nom.

L'actionnaire devra adresser à CACEIS Corporate Trust une procuration écrite et signée (indiquant ses nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire) accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité de l'actionnaire et du mandataire.

La révocation du mandat se fait dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- **pour chaque actionnaire au nominatif** : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par ses soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante [ct-mandataires-assemblees-museegrevin@caceis.com](mailto:ct-mandataires-assemblees-museegrevin@caceis.com) en précisant ses nom, prénom, adresse et son identifiant CACEIS Corporate Trust **pour chaque actionnaire au nominatif pur** (information disponible en haut et à gauche du relevé de compte titres) ou son identifiant auprès de son intermédiaire financier **pour chaque actionnaire au nominatif administré**, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

- **pour chaque actionnaire au porteur** : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par ses soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante [ct-mandataires-assemblees-museegrevin@caceis.com](mailto:ct-mandataires-assemblees-museegrevin@caceis.com) en précisant ses nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte-titres d'envoyer une confirmation écrite par courrier ou par fax à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées générales - 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9, ou par fax au 01 49 08 05 82 ou 01 49 08 05 83.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'Assemblée générale pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

Le vote des actionnaires ne sera pris en compte que si le mandataire désigné se présente à l'accueil de l'Assemblée générale avec une pièce d'identité.

**(ii) vote par correspondance :**

Pour voter par correspondance, les actionnaires sont invités à **cocher la case « Je vote par correspondance »** du formulaire unique de vote, puis à exprimer leur choix sur chacun des projets de résolutions soumis à l'Assemblée générale. Ils devront mentionner leurs nom, prénom et adresse complète dans le cadre prévu à cet effet si le formulaire de vote n'est pas pré-rempli puis signer et dater celui-ci.

**(iii) donner pouvoir au Président :**

Pour donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale, les actionnaires sont invités à **cocher la case « Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale »** du formulaire de vote unique. Ils devront mentionner leurs nom, prénom et adresse complète dans le cadre prévu à cet effet si le formulaire de vote n'est pas pré-rempli, puis signer et dater celui-ci.

**A noter :** Tout actionnaire ayant voté par correspondance, adressé un pouvoir ou demandé une carte d'admission n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'Assemblée générale.

Si vous souhaitez céder vos titres après avoir exprimé votre vote, donné pouvoir ou demandé une carte d'admission :

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 26 février 2013 à 0 heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

\* \* \* \*

## ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2012, quitus au Président, au Directeur général, aux Administrateurs (**Première résolution**),
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2012 (**Deuxième résolution**),
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, et approbation dudit rapport (**Troisième résolution**),
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (**Quatrième résolution**).

\* \* \*

## PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion au cours du dernier exercice clos le 30 septembre 2012 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux de cet exercice.

- **Approbation des comptes sociaux**

En vue de l'examen des comptes sociaux de l'exercice 2011/2012, le Conseil vous invite à prendre connaissance de son rapport de gestion, lequel vous donnera toute information utile concernant les activités et les résultats sociaux de cet exercice.

La **première résolution** qui vous est proposée a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2012, dont il ressort un bénéfice de 2 220 490,52 euros.

- **Affectation du résultat et fixation du dividende**

La **deuxième résolution** décide de l'affectation du résultat et du montant du dividende.

Le Conseil propose à l'Assemblée de verser au titre des résultats de l'exercice 2011/2012, à titre de dividende aux actionnaires, un montant total de 2 214 361,60 euros.

Le dividende distribué à chacune des 503 264 actions composant le capital social, ressortira ainsi à 4,40 euros.

Cette résolution vous présente également le tableau d'affectation du résultat et les dividendes versés au titre des trois derniers exercices.

- **Approbation des conventions et engagements réglementés**

La **troisième résolution** a pour objet l'approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce. Aucune convention dite réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

- **Délégation de pouvoirs pour les formalités**

La **quatrième résolution** a pour objet l'accomplissement des formalités de publicité ou de dépôt consécutives à l'Assemblée générale.

## PROJETS DE RÉSOLUTIONS

### **PREMIÈRE RÉSOLUTION : EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2012**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Société établi par le Conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux, du rapport établi par le Président du Conseil d'administration, du rapport spécial des commissaires aux comptes visé à l'article L.225-235 du Code de commerce ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement, approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes arrêtés le 30 septembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend également acte que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012 ne comprennent ni dépense ni charge non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 30 septembre 2012, quitus de leur gestion au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et à tous les Administrateurs.

### **DEUXIÈME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2012**

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter comme suit, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 220 490,52 euros :

Bénéfice de l'exercice	2 220 490,52
Dotations à la réserve légale	0,00
Solde après affectation à la réserve légale	2 220 490,52
Report à nouveau antérieur	1 088 056,33
Bénéfice distribuable	3 308 546,85
Dividende	2 214 361,60
Report à nouveau créditeur	1 094 185,25

*Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende :*

L'Assemblée générale, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables, décide de procéder à une distribution de dividende d'un montant global de 2 214 361,60 euros ; le dividende distribué à chacune des 503 264 actions composant le capital social, ressortira à 4,40 euros.

Conformément à l'article 158.3.2° du Code général des impôts, ce dividende sera éligible à l'abattement de 40% compensant, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal. La mise en paiement de ce dividende sera effectuée en totalité en numéraire à compter du 11 mars 2013.



*Rappel des dividendes distribués :*

L'Assemblée générale donne acte au Conseil d'administration qu'il lui a été précisé que les dividendes par action mis en paiement au titre des trois derniers exercices précédents sont les suivants :

Exercice	Dividende par action
Exercice 2010/2011	4,70 €
Exercice 2009/2010	6,50 €
Exercice 2008/2009	4,97 €

**TROISIÈME RÉOLUTION : RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS VISÉS A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport qui ne relate aucune convention nouvellement conclue au cours de l'exercice écoulé.

**QUATRIÈME RÉOLUTION : DÉLÉGATION DE POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS.**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement de toutes les formalités de publicité ou de dépôt prescrites par la loi, afférentes aux résolutions ci-dessus.

\* \* \*

# EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2011 AU 30 SEPTEMBRE 2012

Prévu à l'article R. 225-81 3° du Code de commerce, avec tableau annexé des résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices.

## 1 - ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

### 1-1 Situation de la Société durant l'exercice écoulé : Faits marquants de l'exercice

#### Les nouvelles cires de l'exercice

Les personnalités ayant fait leur entrée au Musée Grévin au cours de l'exercice 2011/2012 sont :

- le pilote automobile Sébastien Loeb ;
- le personnage du Petit Prince ;
- Scrat, l'écureuil de l'Âge de Glace ;
- Les comédiens Lambert Wilson, Nicolas Cage et Pénélope Cruz.

#### De nouveaux accords d'intéressement et de participation

De nouveaux accords d'intéressement et de participation ont été signés en mars 2012 pour une période de 3 ans courant du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 septembre 2014. Ces accords remplacent les accords précédents arrivés à échéance au 30 septembre 2011.

#### Les chiffres clés

L'activité ainsi que les résultats enregistrés par la Société au cours de l'exercice écoulé sont récapitulés dans le tableau de synthèse ci-dessous :

En K€	2012	2011	Var en %
Fréquentation	753 517	742 103	1,5%
Dépense par visiteur en € TTC	16,75	15,87	5,5%
Chiffre d'affaires	12 728	12 116	5,1%
Résultat d'exploitation	3 886	3 759	3,4%
Résultat financier	-1	-1	0,0%
Résultat net	2 220	2 370	-6,3%

..

## Le développement de Grévin à l'international

La Compagnie des Alpes (CDA), actionnaire détenant 95,87% des actions composant le capital social de Musée Grévin a posé le premier jalon du développement à l'international de la marque Grévin en s'implantant à Montréal, ce qui constituera le 1<sup>er</sup> musée Grévin à l'étranger. Musée Grévin Montréal, filiale directe de la CDA et société-sœur de Musée Grévin, s'installera au Centre Eaton, le centre commercial le plus performant du Québec situé sur une des plus grandes artères commerciales du Canada.

Ce premier projet est piloté par Béatrice de Reyniès, Président du Conseil d'administration de Musée Grévin, à qui la CDA a décidé de confier la responsabilité de l'ensemble du développement de la marque Grévin à l'international.

L'ouverture du site de Montréal est prévue au mois de mars 2013. Le montant de l'investissement porté par la Compagnie des Alpes sera de l'ordre de 10 M€.

Ce projet de développement devrait en augurer d'autres dans les prochains mois. Ainsi, la concrétisation d'un deuxième Musée Grévin à l'international est prévue à Prague en 2014.

Ce développement a également nécessité la mise en place d'un nouveau dispositif industriel de production de cires de nature à faire face à cet ambitieux programme de développement.

Ainsi, il a été décidé de créer de nouveaux ateliers confiés à CDA Productions, dans lesquels sont réalisées les nouvelles cires à destination de l'ensemble des Musées Grévin du Groupe.

Le développement de Grévin à l'international sera une source de revenus complémentaires pour la Société qui percevra des redevances sur le licensing de sa marque.

## 1-2 Analyse des résultats de la Société

### 1-2.1 Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à 3 886 K€ contre 3 759 K€ au titre de l'exercice précédent, en augmentation de 3,4 %. En pourcentage du chiffre d'affaires, il est à un niveau proche (30,5%) de celui atteint à la clôture de l'exercice 2010/2011 (31,0%).

- Le chiffre d'affaires

En milliers d'Euros	30/09/2012	30/09/2011	Variation en %
Entrées	11 255	10 598	+6,2
Boutique	510	585	-12,8
Événementiel / Café Grévin et divers	963	933	3,2
<b>Chiffre d'affaires TOTAL</b>	<b>12 728</b>	<b>12 116</b>	<b>+ 5,1</b>

La progression de l'activité totale sur l'année est principalement due à celle du chiffre d'affaires « entrées » (6,2%) : celle-ci est portée à la fois par l'augmentation importante de l'ordre de 5% de la dépense par visiteur « admission » et par celle de la fréquentation (1,5%) : cette dernière ressort ainsi à 753 517 visiteurs en 2011/2012 contre 742 103 en 2010/2011.

Le chiffre d'affaires de la Société lors de l'exercice 2011/2012 s'est élevé à 12 728 K€ contre 12 116 K€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 612 K€ (5,1%).

- Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation nettes des dotations et reprises de provisions d'exploitation et hors amortissements lors de l'exercice 2011/2012 sont en augmentation de 0,4 M€ (6,1%), de 7,4 M€ en 2010/2011 à 7,8 M€.

Les principales hausses concernent notamment la mise en place d'une direction de transition pour le site ainsi que la dépréciation constatée sur les créances de la société CEGB (en charge de l'exploitation du Café Grévin et de l'activité « événementiel »), compte tenu des difficultés financières rencontrées par cette société. Les loyers immobiliers sont également en légère hausse.

Les charges de personnel sont en revanche en diminution notable, évolution due en particulier au transfert en septembre 2011 des effectifs des ateliers de Musée Grévin Paris à la Société CDA Productions (Cf. paragraphe « Développement de Grévin à l'international »).

Les charges de personnel ne représentent plus ainsi en 2011/2012 que 14,7% du chiffre d'affaires contre 16,8% en 2010/2011.

Les dotations aux amortissements sont en légère hausse de 39 K€ pour atteindre 1 032 K€ en 2011/2012.

Au total, le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève donc à 3 886 K€ en 2011/2012 contre 3 759 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une progression de 3,4%. Il représente 30,5% du chiffre d'affaires (31,0% en 2010/2011).

#### 1-2.2 Le résultat financier

Le résultat financier ressort, en perte, à 1 K€ au 30 septembre 2012. Il était au même niveau au 30 septembre 2011. La Société a un endettement financier quasi nul au 30 septembre 2012.

#### 1-2.3 Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel (-218 K€) comprend cette année les charges relatives à la mise au rebut d'actifs, au départ d'un collaborateur ainsi qu'une dotation aux provisions pour risques et charges, ce qui explique son augmentation par rapport à l'exercice précédent.

#### 1-2.4 La participation et l'impôt

L'accord de participation signé en mars 2012 dont il est fait état au paragraphe 1.1 ci-avant a conduit à comptabiliser une réserve spéciale de participation d'un montant de 221 K€.

L'impôt sur les sociétés ressort à 1 224 K€ et correspond à un taux effectif de 35,5% (33,3% en 2010/2011).

#### 1-2.5 Le résultat net

Le résultat net est de 2 220 K€, en diminution de 6,3% par rapport à celui constaté au titre de l'exercice précédent.

#### 1-3 Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

#### 1-4 Facteurs de risques

Conformément aux obligations réglementaires, Musée Grévin a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou son résultat, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques spécifiques et significatifs connus hormis ceux présentés ci-après.

##### 1-4.1 Risques financiers

###### *Risques de marché*

Les risques de marché sont caractérisés par les risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Compte tenu de l'absence d'endettement bancaire et de la situation de trésorerie positive, les risques de liquidité et de taux d'intérêt de la Société sont quasiment nuls.

Pour l'instant, aucune transaction n'est réalisée en devise.

La trésorerie est placée, dans le cadre du dispositif de gestion centralisée de trésorerie du groupe CDA, et fait l'objet d'une rémunération basée sur le taux moyen mensuel EONIA.

###### *Risques de crédit client*

La majorité des entrées au Musée Grévin de Paris est réglée par les clients, directement en caisse, avant l'entrée.

Les billets pré-vendus font principalement l'objet d'encaissement par avance, de sorte que le risque de crédit client est faible.

Les activités d'exploitation du Café Grévin et de privatisation des espaces du Musée Grévin sont sous-traitées. Ces prestations font l'objet de redevances facturées trimestriellement par Musée Grévin à la société sous-traitante. Compte tenu des difficultés financières rencontrées par cette dernière, une provision pour dépréciation a été constatée au 30 septembre 2012.

##### 1-4.2 Risques juridiques

Au 30 septembre 2012, il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, ou litige qui pourrait avoir une incidence notable sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

### 1-4.3 Risques opérationnels

#### *Risque relatif à la sécurité des biens et des personnes*

Musée Grévin a une fine connaissance des risques auxquels son activité est confrontée, notamment par son statut d'Établissement Recevant du Public (ERP) et par les obligations de déclarations et de mise à jour des risques relatifs à la sécurité du personnel.

Une revue régulière des risques liés à l'exploitation est effectuée et des mesures de prévention ou de protection sont mises en place.

Des procédures spécifiques sont notamment enclenchées conformément au plan Vigipirate.

#### *Risque d'incendie*

Un incendie est un risque majeur qui pourrait avoir des conséquences graves au niveau dommages matériels pour Grévin et entraîner la fermeture du musée. Ce risque est connu et Musée Grévin met tout en œuvre pour limiter son occurrence et ses conséquences : détection automatique, portes coupe-feu, formation du personnel...

#### *Assurances*

La gestion des assurances de Musée Grévin est sous le contrôle de la Compagnie des Alpes, qui souscrit les couvertures adéquates aux risques encourus par son activité, tant pour les couvertures dommages et pertes d'exploitation consécutives, que pour la Responsabilité Civile de la Société et des dirigeants.

## **2 - ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

La fréquentation 2013 sera soutenue par des campagnes de communication, de relations publiques et des actions commerciales.

L'offre continuera également d'être valorisée par la création de nouvelles cires. A ce titre, a notamment été prévue pour l'exercice 2012/2013 la présentation des personnalités suivantes :

- la chanteuse Nolwenn Leroy (inauguration le 8 octobre 2012)
- l'acteur Omar Sy
- le sportif Teddy Riner
- l'humoriste Anne Roumanoff

### 3 - CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Compagnie des Alpes SA détient 95,87% du capital social.

Evolution sur les trois derniers exercices			
	2010	2011	2012
Capital (en Euros)	4.603.326,10	4.603.326,10	4.603.326,10
Compagnie des Alpes	95,87%	95,87%	95,87%
Public et divers	4,13%	4,13%	4,13%

Au 30 septembre 2012, Musée Grévin SA ne détenait aucune de ses propres actions. A la date des présentes, aucun programme de rachat d'actions n'a été mis en place.

\* \* \*

## TABLEAU DES RÉSULTATS DURANT LES CINQ DERNIERS EXERCICES

**Montants en Euros**

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	30/09/2012 12	30/09/2011 12	30/09/2010 12	30/09/2009 12	30/09/2008 12
<b><i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i></b>					
Capital social	4 603 326	4 603 326	4 603 326	4 603 326	4 603 326
Nombre d'actions					
- ordinaires	503 264	503 264	503 264	503 264	503 264
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b><i>OPERATIONS ET RESULTATS</i></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 727 910	12 116 566	12 623 843	11 420 320	11 007 071
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	4 995 543	4 630 254	5 935 218	4 993 260	5 204 489
Impôts sur les bénéfices	1 224 346	1 189 521	1 679 082	1 386 166	1 401 627
Participation des salariés	221 382	196 579	224 423	200 000	206 000
Dot. Amortissements et provisions	1 329 325	874 426	785 333	846 975	857 996
Résultat net	2 220 491	2 369 728	3 246 380	2 560 118	2 738 866
Résultat distribué	2 365 341	3 136 400	2 500 000	2 699 999	2 929 978
<b><i>RESULTAT PAR ACTION</i></b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	7,05	6,45	8,01	6,77	7,15
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	4,41	4,71	6,45	5,09	5,44
Dividende attribué	4,70	6,23	4,97	5,36	5,82
<b><i>PERSONNEL</i></b>					
Effectif moyen des salariés	49	49	50	53	55
Masse salariale	1 266 672	1 415 199	1 275 688	1 255 723	1 343 275
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	597 502	620 452	544 364	456 875	529 573

\* \* \*

*Assemblée générale ordinaire – Musée Grévin SA – 1<sup>er</sup> mars 2013*